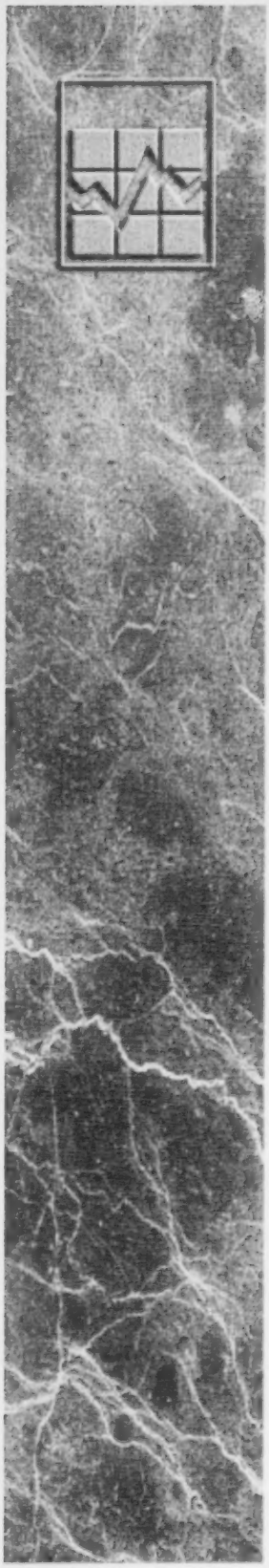

Income Statistics Division

75F0002MIE - 01002

Results of the Tax Permission Question in the Survey of Labour and Income Dynamics

Prepared by:
Elizabeth Abraham
Maud Rivard
Philip Giles
Heather Lathe

March 2001

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

106-03921/

Data in many forms

Statistics Canada disseminates data in a variety of forms. In addition to publications, both standard and special tabulations are offered. Data are available on the Internet, compact disc, diskette, computer printouts, microfiche and microfilm, and magnetic tape. Maps and other geographic reference materials are available for some types of data. Direct online access to aggregated information is possible through CANSIM, Statistics Canada's machine-readable database and retrieval system.

How to obtain more information

Inquiries about this product and related statistics or services should be directed to: Client Services Income Statistics Division Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355; income@statcan.ca) or to the Statistics Canada Regional Reference Centre in:

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

You can also visit our World Wide Web site: http://www.statcan.ca

Toll-free access is provided **for all users who reside outside the local dialing area** of any of the Regional Reference Centres.

National enquiries line	**1 800 263-1136**
National telecommunications device for the hearing impaired	**1 800 363-7629**
Order-only line (Canada and United States)	**1 800 267-6677**

Ordering/Subscription information

All prices exclude sales tax

Catalogue no. 75F0002MIE-01002, is available on internet for free. Users can obtain single issues at http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research.cgi.

Standards of service to the public

Statistics Canada is committed to serving its clients in a prompt, reliable and courteous manner and in the official language of their choice. To this end, the agency has developed standards of service which its employees observe in serving its clients. To obtain a copy of these service standards, please contact your nearest Statistics Canada Regional Reference Centre.

Statistics Canada
Income Statistics Division

Results of the Tax Permission Question in the Survey of Labour and Income Dynamics

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada

© Minister of Industry, 2001

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Licence Services, Marketing Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

March 2001

Catalogue no. 75F0002MIE - 01002

Frequency: Irregular

Ottawa

La version française de cette publication est disponible sur demande

Note of appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing partnership between Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses, governments and other institutions. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued co-operation and goodwill.

ELECTRONIC PUBLICATIONS AVAILABLE AT
www.statcan.ca

EXECUTIVE SUMMARY

When Statistics Canada first decided to use administrative data sources to collect income data in the Survey of Labour and Income Dynamics (SLID), it was with the dual objective of reducing respondent burden and improving data quality. Since 1995, respondents are offered the choice of reporting income by interview or by giving Statistics Canada permission to access their tax records from Revenue Canada. With this "mixed mode" approach, tax data are used for consenting respondents and interview data for non-consenting respondents and non-filers.

This study analyses the results of the tax permission question in SLID for the reference year 1997. Rates are compared among various sub-groups of the population to see if there are any variations based on identifiable characteristics.

ELECTRONIC PUBLICATIONS AVAILABLE AT
www.statcan.ca

TABLE OF CONTENTS

Introduction 9

Advantages for data quality of a 'mixed mode' approach 9

History 10

1997 results 10

Permission rates across age groups 11

Permission rates across provinces 11

Permission rates among males and females 12

Permission rates based on income level 13

Permission rates based on educational attainment 14

Permission rates based on labour force status 15

Use of weighted data 15

Conclusion 16

Bibliography 17

ELECTRONIC PUBLICATIONS AVAILABLE AT
www.statcan.ca

Introduction

When Statistics Canada first decided to use administrative data sources to collect income data in the Survey of Labour and Income Dynamics (SLID), it was with the dual objective of reducing respondent burden and improving data quality. Statistics Canada has always been sensitive to the response burden faced by respondents as a result of its surveys. In a longitudinal survey environment where the same respondents have to be contacted a number of times over several years, the response burden can be even greater. After some initial testing, the survey began in1995 to offer respondents the choice of reporting income by interview or by giving Statistics Canada permission to access their tax records from Revenue Canada.

With this "mixed mode" approach, tax data are used for consenting respondents and interview data for non-consenting respondents and non-filers. Respondents are free to refuse to give information on their income by any method, as the survey has always been voluntary. Respondents who do give permission are free to revoke it at any time they choose to do so. Social insurance numbers (SINs) are not collected. Statistical linkage is used to match variables that are common to the SLID and tax files.

This study analyses the results of the tax permission question in SLID for reference year 1997. Rates are compared among various sub-groups of the population to see if there are any variations based on identifiable characteristics. Since permission rates tend to be related to the length of time that a person is in the sample, 1997 cannot be considered completely representative of all years. However, it is hoped that it is representative of the several patterns over time

Advantages for data quality of a 'mixed mode' approach

Household surveys generally experience data quality problems when attempting to collect information on income. As many respondents consider this to be a sensitive issue, response rates for income questions are typically lower than for other topics. By going the tax route, respondents may avoid discussing this delicate matter with interviewers. One expects collecting data directly through tax files should thus increase the number of respondents from whom income data is obtained.

Underreporting or non-reporting of income sources is also problematic with data collected interview. Typically respondents forget income they may have received from smaller income sources, including income from interest and dividends, self-employment earnings, social assistance, and unemployment benefits. Such omissions could lead to biased income estimates. As all taxable income sources must be declared when filing a tax return, using administrative records instead of survey data should greatly reduce problems associated with underreporting.

Other sources of error in survey data include the rounding of income amounts and proxy response by individuals with poor knowledge of the respondent's sources of income. Administrative sources are believed to be less prone to rounding errors and use of tax records eliminates the need for proxy response.

The major disadvantage of administrative data is that information exists only for tax filers. Although the proportion of Canadians filing a tax return has increased in recent years (mainly because introduction of the GST rebate has given an incentive to low income earners to file a tax return), coverage is still less than 100%. A mixed collection approach offers the advantage of improved data quality through use of administrative tax data while allowing for an alternative means of collecting data for non tax-filers.

History

The tax permission question went through a process of testing before its implementation in May 1995. A sub-sample of respondents in the Labour Force Survey was first asked in August 1993 a hypothetical tax permission question as part of the testing process. In addition, the SLID respondents were also asked the same hypothetical question at the very first income interview, in May 1994; more than half the respondents said "yes" to the question, which was considered to be a fairly positive response. It was expected that when respondents were actually asked the question in a real situation on some 25 income sources for six years in a row, the response rates would be even higher. The expectation proved right and there was a healthy increase in tax permission rates. When the 'new way' was implemented in May 1995, 69% of the population using weighted data chose the tax route, 29% refused permission while the remaining 2% did not file a tax return. This translates into a 70% permission rate once non tax-filers are excluded.

1997 results

The 1997 data reveal that the permission rates have continued to increase. Using weighted data, about 81% of the population have gone the tax route, while 16% refused permission and the remaining 3% did not file a tax return for a permission rate of 83.1%. Among those who did give permission, income data were collected from tax files for 71% of the population and no data were collected for 10% of the population. The latter group consisting of late filers or persons that could not be matched through the statistical linkage process. Out of the 16% that refused permission, 10% responded to the survey questionnaire and data were not collected for the other 6%. Even among the 3% that did not file a tax return, about half (1.4%) responded to the survey questionnaire and data were not collected for 1.5% of the population. The 1997 data consisted of 2 panels and represented the 5th wave of the first panel and 2nd wave of the second panel. Since permission rates tend to be related to the length of time that a person is in the sample, 1997 cannot be considered completely representative of all years. However, it is hoped that it is representative of the general patterns over time.

Permission rates across age groups

Permission rates are shown for different age groups in Table 1. The five age groups of tax-filers covering ages 16 to 54 all show very similar permission rates of between 80% and 83.5%. These rates are also close to the national average of 83.1%, as these individuals also represent about 85% of the adult population. The two oldest age groups, with permission rates of over 85%, seem to be more willing to allow use of their tax file records.

Persons aged 16 to 24 had a somewhat lower permission rate than the national average, at 81.8%, as did the age group 45 to 54. However, this permission rate is very similar to that of other non-seniors.

Table 1: Permission rates by age groups as a percentage of tax-filers, 1997

%	16 to 24	25 to 34	35 to 44	45 to 54	55 to 64	65 to 74	>= 75
Permission rate	81.8	83.4	83.1	80.6	82.3	85.7	89.7
Permission given	70.2	82.7	82.7	79.8	80.7	85.1	88.9
Permission not given	15.6	16.5	16.8	19.3	17.4	14.2	10.2
Did not file tax return	14.2	1.0	0.6	1.0	1.9	0.6	0.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Permission rates across provinces

Provincially, the responses rates varied from 79.6% in Saskatchewan to 87.3% in New Brunswick (see Table 2). There is very little variation in the proportion of the population who did not file a tax return across the provinces.

Table 2: Permission rates by province for persons aged 16 and over as a percentage of tax-filers, 1997

%	Permission rate		Permission given	Permission not given	Did not file tax return
NFLD	86.8		83.8	12.6	3.7
PEI	83.3		81.2	16.5	2.4
NS	80.1		76.8	19.2	4.0
NB	87.3		84.5	12.4	3.2
QUE	87.2		84.2	12.4	3.5
ONT	81.7		79.6	17.8	2.6
MAN	82.3		80.2	17.4	2.5
SASK	79.6		77.4	19.7	2.8
ALTA	79.7		77.0	19.7	3.3
BC	82.4		80.1	17.1	2.7

Permission rates among males and females

The data reveal virtually no discrepancy in the permission rates given between males and females: 82.8% of males and 83.6% of females gave their consent for the use of tax data (see Chart 1).

Women are slightly more likely to not file a tax return (3.4% versus 2.5%). The lower participation of women in the labour market might, at least partially, account for the difference in percentage of tax-filers across sexes.

Chart 1: Permission rates for males and females, 1997

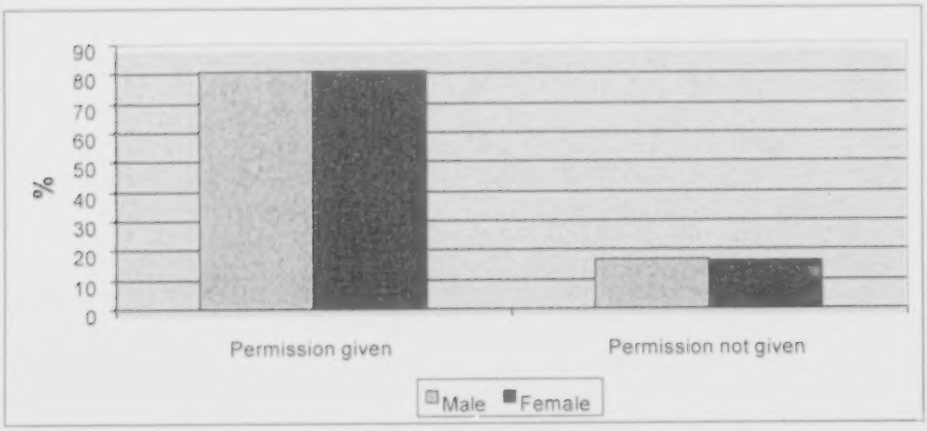

Sub-dividing males and females according to age groups reveals a slightly higher permission rate among women aged 25 to 34 than for men of the same age group (84.5% as opposed to 82.4% for men). Otherwise, both older males and females have higher permission rates compared with their younger counterparts.

The finding that greater proportions of women than men are non-tax filers also holds across the different age groups.

Table 3: Permission rates of males and females by age group as a percentage of tax-filers, 1997 (Persons aged 16 and over)

Male (%)	16 to 24	25 to 34	35 to 44	45 to 54	55 to 64	65 to 74	>= 75
Permission rate	81.2	82.4	82.9	81.1	81.1	85.9	90.4
Permission given	69.7	81.8	82.6	81.0	81.7	85.7	90.0
Permission not given	16.2	17.5	17.1	18.9	18.0	14.2	9.6
Did not file tax return	14.1	0.7	0.3	0.1	0.2	0.2	0.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Female (%)	**16 to 24**	**25 to 34**	**35 to 44**	**45 to 54**	**55 to 64**	**65 to 74**	**>= 75**
Permission rate	82.5	84.[illegible]	83.4	80.0	82.6	85.6	89.4
Permission given	70.6	83.6	82.8	78.9	79.6	84.8	88.2
Permission not given	15.0	15.3	16.4	19.6	16.8	14.2	10.5
Did not file tax return	14.3	1.2	0.8	1.9	3.6	0.9	1.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Permission rates based on income level

Permission rates for individuals according to income quintiles are shown in Table 4. Overall, there is not a great deal of difference by income quintile. Persons with income falling within the second and third quintiles appear somewhat more willing to grant Statistics Canada access to their tax files; 86.4% and 84.9% of tax-filers belonging to the second and third quintiles respectively chose the tax route, while the average permission rate within the three other quintiles was about 81%.

Table 4: Permission rates based on after-tax personal income quintiles as a percentage of tax-filers, 1997 (Persons aged 16 and over)

%	Lowest quintile	Second Quintile	Third Quintile	Fourth Quintile	Highest Quintile
Permission rate	81.2	86.4	84.9	81.9	81.0
Permission given	70.4	85.4	84.7	81.8	80.9
Permission not given	16.3	13.5	15.0	18.1	19.0
Did not file tax return	13.3	1.1	0.2	0.1	0.1
Total	100	100	100	100	100

Table 4 was reproduced for the population aged 25 and over (not shown), in order to see if a concentration of adults aged 16 to 24 in the lowest quintile was having an impact on the permission rate for this quintile. The permission rate of the lowest quintile increased from 81.2% to 84.8%, while the rates of the highest

quintiles remained virtually unchanged. This suggests that having a low level of income is not by itself a significant factor either way in the choice to give permission to use tax records in the survey, although having a higher level of income may be.

This point is supported by Table 5, which shows permission rates of individuals by low income status. The person's after-tax family income is compared to the low income cut-off (LICO) for that family size (using 1992-based LICOs). Families not in low income are more likely to refuse permission to use tax data than families lying below the LICO, or 17% compared with 13%.

Table 5: Permission rates based on low income status (after-tax) as a percentage of tax-filers, 1997 (Persons aged 16 and over)

%	Below LICO	Above LICO
Permission rate	86.8	82.6
Permission given	82.8	80.4
Permission not given	12.6	16.9
Did not file tax return	4.7	2.8
Total	100.0	100.0

Permission rates based on educational attainment

Given the positive correlation between income and education, it is not surprising to find that more highly educated persons are less inclined to grant permission to their tax data. Table 6 shows permission rates gradually falling as the level of education increases and a marked difference in permission rates between persons with less than a high school diploma (87.4%) and those with a university diploma (81.5%).

Table 6: Permission rates based on highest level of education as a percentage of tax-filers, 1997 (Persons aged 16 and over)

%	< High School Graduation	High School Graduation	Post-Secondary Non-University Graduation	University Graduation
Permission rate	87.4	84.7	84.1	81.5
Permission given	81.1	83.0	83.5	81.0
Permission not given	11.8	14.9	15.8	18.5
Did not file tax return	7.3	2.0	0.7	0.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Permission rates based on labour force status

Permission rates were similar for the persons who were unemployed all year and those not in the labour force all year, at about 85%. Persons employed throughout the year had a somewhat lower permission rate of 82.4%. This finding can, again, be interpreted as reflecting the greater reluctance of those with more income to grant permission to their tax files. (People whose labour force status changed during the year were excluded.)

It is also interesting to note that about 10% of persons not in the labour force did not file a tax return compared with only 2% for the unemployed and less than 1% for the employed.

Table 7: Permission rates based on labour force status as a percentage of tax-filers, 1997 (Persons aged 16 and over)

%	Employed	Unemployed	Not in the Labour Force
Permission rate	82.4	85.2	85.0
Permission given	82.0	83.4	76.6
Permission not given	17.5	14.7	13.5
Did not file tax return	0.5	1.9	9.8
Total	100.0	100.0	100.0

Use of weighted data

The analysis in this paper was performed using weighted data. The use of weighted data is considered not to significantly affect results as compared to unweighted data. If there is inconsistency in the results leading to the use of weighted data, it will be noticed in the provincial distribution and rural/urban split. This is because the sampling rates are quite different between the two areas, with more chance of a person being sampled from the rural area, and more chance of a person being sampled from a smaller province such as PEI as compared with a larger province such as Ontario. The permission rates do not in fact appear to differ by the size of the province (see Table 2) or between rural and urban areas. The permission rate for rural areas was 83.1% compared with 83.3% for the urban areas.

Conclusion

In an effort to reduce response burden and collection costs and to increase data quality, SLID moved in 1995 from an entirely questionnaire-based approach to a mixed mode approach to collect income data. The new collection method relies on the use of administrative tax records for all respondents who allow permission to their tax files and on survey questions for the remainder.

There are, theoretically, numerous advantages in terms of data quality to using tax data when available. For the mixed approach to be efficient, permission rates must not vary substantially across sub-groups of the population. Otherwise, comparisons between different groups of people may potentially be biased, to the extent that those who grant permission to their tax records differ significantly from those who refuse. Even then, however, it also depends on the degree to which administrative and questionnaire sources produce systematically different results for the same people.

Results presented in this paper indicate that respondents are quite willing to allow use of their tax files: in 1997, 82% of the population chose to go the tax route. Although we find some differences according to age, province of residence, and level of income, permission rates across the different groups never vary by more than seven percentage points. In light of this and of the lower collection costs and burden to respondents associated with using administrative data, we conclude that the optimal approach consists of using tax files when available and survey data for non-consenting respondents and for non tax-filers.

Bibliography

Michaud, S. and Latouche, M. "Some data quality impacts when merging survey data on income with tax data", SLID Research Paper Series, Cat. No 96-12.

Greenberg, T. "Results of the income permission question from the August 1993 test". SLID Research Paper Series, Cat. No 94-03.

Poulin, S. "The use of income tax data for SLID". SLID Research Paper Series, Cat. No 93-01.

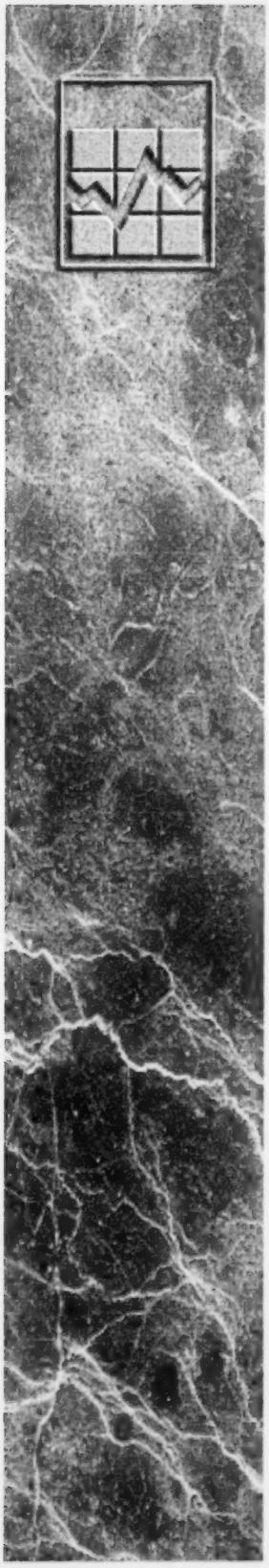

Division de la statistique du revenu

75F0002MIF - 01002

Résultats de la demande d'utiliser les données d'impôt dans l'Enquête sur la Dynamique du travail et du revenu

Préparé par :
Elizabeth Abraham
Maud Rivard
Philip Giles
Heather Lathe

Mars 2001

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355; revenu@statcan.ca) ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web : http://www.statcan.ca

Un service d'appel interurbain sans frais est offert **à tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	**1 800 263-1136**
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	**1 800 267-6677**

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Les prix ne comprennent pas les taxes de vente

On peut se procurer ce produit n° 75F0002MIF-01002 au catalogue sur internet gratuitement. Pour obtenir un numéro de ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Résultats de la demande d'utiliser les données d'impôt dans l'Enquête sur la Dynamique du travail et du revenu

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

mars 2001

N° 75F0002MIF - 01002 au catalogue

Périodicité : Irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca

SOMMAIRE

Lorsque Statistique Canada a décidé d'utiliser des données provenant de sources administratives afin de collecter les données sur le revenu pour L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), il y avait un double objectif visant à la fois à réduire le fardeau de réponse pour les répondants et à améliorer la qualité des données. L'EDTR a commencé, en 1995, à offrir le choix aux répondants de déclarer leurs revenus en complétant l'interview ou en donnant l'autorisation à Statistique Canada d'accéder à leurs dossiers fiscaux à Revenu Canada. Avec cette approche mixte, les données fiscales sont utilisées pour les répondants ayant donné leur permission et les interviews sont utilisées pour ceux qui ont refusé ou qui n'ont pas produit de déclaration de revenus.

Nous analysons ici les résultats de la question sur la permission de consulter le dossier fiscal dans l'EDTR pour l'année de référence 1997. Les taux sont comparés pour différents sous-groupes de la population afin de voir s'il y a des variations fondées sur des caractéristiques identifiables.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 9

Avantages d'un mode mixte de collecte sur le plan de la qualité des données 9

Historique 10

Résultats en 1997 10

Taux de permission selon les tranches d'âge 11

Taux de permission par province 12

Taux de permission selon le sexe 12

Taux de permission par tranche de revenu 14

Taux de permission selon le degré d'instruction 15

Taux de permission selon l'activité 16

Utilisation de données pondérées 17

Conclusion 18

Bibliographie 19

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca

Introduction

Lorsque Statistique Canada a décidé d'utiliser des données provenant de sources administratives afin de collecter les données sur le revenu pour L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), il y avait un double objectif visant à la fois à réduire le fardeau de réponse pour les répondants et à améliorer la qualité des données. Statistique Canada a toujours été sensible au fardeau de réponse imposé par ses enquêtes. Dans le contexte d'une enquête longitudinale où les mêmes répondants doivent être contactés à de nombreuses reprises pendant plusieurs années, le fardeau de réponse est encore plus grand. Après quelques essais, L'EDTR a commencé, en 1995, à offrir le choix aux répondants de déclarer leurs revenus en complétant l'interview ou en donnant l'autorisation à Statistique Canada d'accéder à leurs dossiers fiscaux à Revenu Canada.

Avec cette approche mixte, les données fiscales sont utilisées pour les répondants ayant donné leur permission et les interviews sont utilisées pour ceux qui ont refusé ou qui n'ont pas produit de déclaration de revenus. Les répondants sont libres de refuser de donner de l'information sur leur revenu peu importe la méthode puisque cette enquête a toujours été réalisée sur une base volontaire. Les répondants qui ont donné leurs permissions sont libres à tout moment de se raviser. Puisque le Numéro d'assurance sociale (NAS) n'est pas recueilli, le recoupement statistique est fait à l'aide des variables qui sont communes à l'EDTR et aux dossiers fiscaux.

Dans cette étude, nous analysons les résultats de la question sur la permission de consulter le dossier fiscal dans l'EDTR pour l'année de référence 1997. Les taux sont comparés pour différents sous-groupes de la population afin de voir s'il y a des variations fondées sur des caractéristiques identifiables. Comme ces taux sont liés à la durée de participation à l'échantillon, 1997 ne peut être considéré comme étant une année tout à fait représentative. Toutefois, nous espérons qu'elle sera représentative des différentes tendances.

Avantages d'un mode mixte de collecte sur le plan de la qualité des données

Les enquêtes auprès des ménages se heurtent habituellement à des problèmes de qualité des données lorsqu'elles tentent de recueillir de l'information sur le revenu. Nombre de répondants y voient une question délicate et les taux de réponse aux questions sur le revenu sont ordinairement inférieurs aux taux de réponse à d'autres questions. En permettant l'accès aux données fiscales, les répondants pourront éviter d'aborder une telle question avec les interviewers. Nous espérons qu'en recueillant l'information directement à partir des dossiers fiscaux, le nombre de répondants pour qui l'information sur le revenu sera complète augmentera.

La non-réponse et la sous-estimation de certaines sources de revenus sont aussi des problèmes lorsqu'on a recours à des interviews. Généralement, les répondants oublient des sources de revenus moins importantes comme les intérêts

et dividendes, les revenus d'un travail indépendant, les prestations d'aides sociales et d'assurance-emploi, etc. De telles omissions peuvent mener à des estimations biaisées du revenu. Étant donné que les gens doivent indiquer leur revenu imposable de toute provenance dans leur déclaration de revenus, on devrait largement atténuer les problèmes de sous-estimation lorsqu'on emploie les données des dossiers administratifs par opposition aux données d'enquête.

D'autres sources d'erreurs existent comme l'arrondissement des revenus ainsi que les réponses par procuration par des personnes qui connaissent mal les sources de revenus des répondants. On croit que les dossiers administratifs risquent de créer moins d'erreurs d'arrondissement et la consultation des dossiers fiscaux rend inutiles les réponses par procuration.

Le grand inconvénient des dossiers administratifs est qu'ils ne contiennent de l'information que sur les personnes qui on fait une déclaration de revenus. La proportion de ces personnes a certes augmenté au cours des dernières années (et surtout parce que, avec les remboursements de TPS, les gens à faible revenu ont intérêt à produire leur déclaration de revenus), mais le taux de déclaration n'est toujours pas de 100 %. Le mode de collecte mixte est doublement avantageux parce qu'on améliore la qualité des données avec les dossiers administratifs et qu'on dispose d'un autre moyen pour obtenir des données sur les personnes qui ne font pas de déclarations de revenus.

Historique

Avant sont implantation en mai 1995, la question sur la permission de consulter les dossiers fiscaux a été testée. Une question hypothétique en ce sens a été posée à un sous-échantillon de l'Enquête sur la population active en août 1993. De plus, la même question a été soumise aux répondants de l'EDTR de la toute première entrevue en mai 1994. Plus de la moitié des répondants on dit oui à la question, ce qui fut considéré comme étant une réaction plutôt favorable. Nous espérions qu'en situation réelle, avec plus de 25 sources de revenus à déclarer et ce pour six années d'affilées, que ce taux augmente. Cette prévision s'est avérée vraie, le taux de permission a légèrement augmenté. Lorsque cette nouvelle manière fut intégrée à l'enquête en 1995, près de 69% de la population, d'après les données pondérées, choisissaient cette manière, 29% refusaient et 2% n'avaient pas fait de déclaration de revenus. Ceci représentait un taux d'acceptation de 70% une fois exclues les personnes n'ayant pas produit de déclaration de revenus.

Résultats en 1997

Les données de 1997 indiquent que les taux de permission ont continué à s'élever. Selon des données pondérées, environ 81 % de la population a accepté, 16 % a refusé et les 3 % restants n'ont pas produit de déclaration d'impôt. Le taux de permission est donc de 83,1 %. Parmi ceux qui nous ont donné la permission, les données sur le revenu ont été recueillies à partir des fichiers fiscaux pour 71% de

la population et dans 10% des cas aucune information sur le revenu n'a été recueillie. Ce dernier groupe comprend les personnes qui soumettent leur déclaration en retard ainsi que ceux dont il nous a été impossible de faire un jumelage statistique à partir des variables communes. Parmi les 16% qui nous ont refusé la permission, 10% ont répondu à l'enquête alors qu'aucunes données n'ont été recueillies pour les 6% restant. Parmi les 3% qui n'ont pas produit de déclaration de revenus, environ la moitié (1,4%) ont répondu à l'enquête alors qu'aucunes données n'ont été recueillies pour les autres (1,5%). Les données de 1997 sont fondées sur deux panels. Cette année représente la cinquième vague du premier panel et la deuxième vague du second. Étant donné que les taux de réponses positives au jumelage des données sont liés à la durée de participation à l'échantillon, 1997 ne peut être considéré comme étant une année tout à fait représentative. Toutefois, nous espérons qu'elle sera représentative des différentes tendances.

Taux de permission selon les tranches d'âge

Le tableau 1 montre le taux de permission par groupe d'âge. Les cinq groupes d'âge, allant de 14 à 54 ans, présentent des taux assez similaires variant entre 80% et 83.5%. Ces taux sont proches de la moyenne nationale qui est de 83,1% puisque ces groupes représentent 85% de la population adulte. De plus, les groupes de personnes plus âgées, avec des taux de permission d'environ 85%, semblent donner encore plus volontiers leur permission.

Les personnes âgées de 16 à 24 ans avaient un taux de permission un peu inférieur à la moyenne nationale (81,8 %), tout comme le groupe 45-54 ans. Il reste que ce taux ressemble fort à celui des autres groupes ne faisant pas partie du troisième âge.

Tableau 1 : Taux de permission par tranche d'âge en proportion des déclarants fiscaux, 1997

%	16 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 64	65 à 74	+ 75
Taux de permission	81,8	83,4	83,1	80,6	82,3	85,7	89,7
Permission accordée	70,2	82,7	82,7	79,8	80,7	85,1	88,9
Permission non accordée	15,6	16,5	16,8	19,3	17,4	14,2	10,2
Non-déclaration fiscale	14,2	1,0	0,6	1,0	1,9	0,6	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Taux de permission par province

Sur le plan provincial, les taux de permission ont oscillés entre 79,6 % en Saskatchewan et 87,3 % au Nouveau-Brunswick (voir le tableau 2). La proportion de la population qui n'a pas produit de déclaration de revenus varie très peu selon les provinces.

Tableau 2 : Taux de permission par province pour la population de 16 ans et plus en proportion des personnes ayant complété une déclaration de revenus, 1997

%	Taux de permission		Permission accordée	Permission non accordée	Non-déclaration fiscale
T.-N.	86,8		83,8	12,6	3,7
Î.-P.-É.	83,3		81,2	16,5	2,4
N.-É.	80,1		76,8	19,2	4,0
N.-B.	87,3		84,5	12,4	3,2
QC	87,2		84,2	12,4	3,5
ONT.	81,7		79,6	17,8	2,6
MAN.	82,3		80,2	17,4	2,5
SASK.	79,6		77,4	19,7	2,8
ALB.	79,7		77,0	19,7	3,3
C.-B.	82,4		80,1	17,1	2,7

Taux de permission selon le sexe

Les données n'indiquent pour ainsi dire aucun écart entre hommes et femmes. Ainsi 82,8 % des hommes et 83,6 % des femmes ont consenti à ce qu'on utilise leurs données fiscales (graphique 1).

Les femmes sont un peu plus susceptibles de ne pas produire de déclaration de revenus (3,4 % contre 2,5 %). La plus faible participation des femmes au marché du travail pourrait, en partie, expliquer la différence entre les deux sexes.

Graphique 1 : Taux de permission des hommes et des femmes, 1997

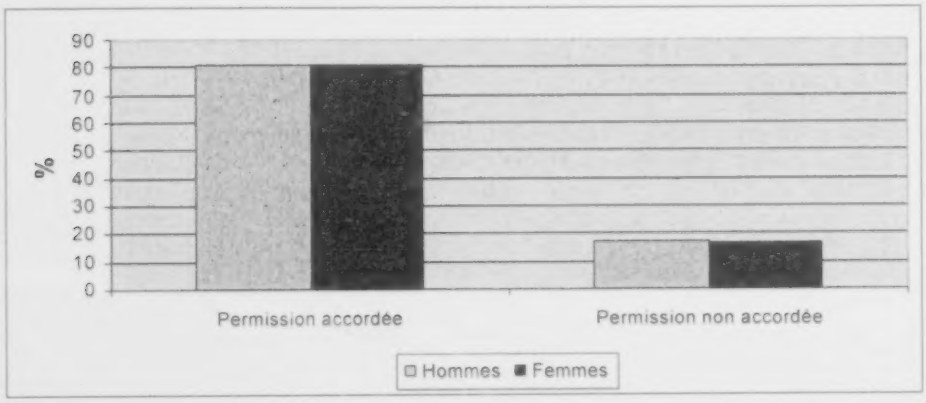

Si on subdivise les populations masculine et féminine en tranches d'âge, on constate que le taux de permission est un peu plus élevé chez les femmes de 25 à 34 ans que chez les hommes du même âge (84,5 % contre 82,4 %). Dans tous les autres cas, les hommes et les femmes plus âgés ont des taux supérieurs à ceux des plus jeunes.

La constatation que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à ne pas produire de déclaration de revenus vaut pour toutes les tranches d'âge.

Tableau 3 : Taux de permission des hommes et des femmes par tranche d'âge en proportion des personnes ayant complété une déclaration de revenus, 1997 (gens de 16 ans et plus)

Hommes (%)	16 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 64	65 à 74	• 75
Taux de permission	81,2	82,4	82,9	81,1	81,1	85,9	90,4
Permission accordée	69,7	81,8	82,6	81,0	81,7	85,7	90,0
Permission non accordée	16,2	17,5	17,1	18,9	18,0	14,2	9,6
Non-déclaration fiscale	14,1	0,7	0,3	0,1	0,2	0,2	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes (%)	**16 à 24**	**25 à 34**	**35 à 44**	**45 à 54**	**55 à 64**	**65 à 74**	**• 75**
Taux de permission	82,5	84,5	83,4	80,0	82,6	85,6	89,4
Permission accordée	70,6	83,6	82,8	78,9	79,6	84,8	88,2
Permission non accordée	15,0	15,3	16,4	19,6	16,8	14,2	10,5
Non-déclaration fiscale	14,3	1,2	0,8	1,9	3,6	0,9	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Taux de permission par tranche de revenu

Le tableau 4 présente les taux de permission par quintile de revenu. On constate dans l'ensemble que les taux ne varient pas outre mesure selon les quintiles. Les gens appartenant aux deuxième et troisième quintiles semblent être quelque peu plus enclins à accorder à Statistique Canada la permission de consulter leurs dossiers fiscaux. Dans ces quintiles, 86,4 % et 84,9 % des personnes ayant produit une déclaration de revenus ont respectivement choisi l'utilisation des données fiscales. Dans les trois autres quintiles, le taux moyen de permission s'établissait approximativement à 81 %.

Tableau 4 : Taux de permission par quintile de revenu des particuliers après impôt en proportion des personnes ayant complété une déclaration de revenus, 1997 (gens de 16 ans et plus)

%	Quintile le plus bas	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Quintile le plus haut
Taux de permission	81,2	86,4	84,9	81,9	81,0
Permission accordée	70,4	85,4	84,7	81,8	80,9
Permission non accordée	16,3	13,5	15,0	18,1	19,0
Non-déclaration fiscale	13,3	1,1	0,2	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100

Nous avons repris le tableau 4 pour la population de 25 ans et plus (données non présentées) pour voir si une concentration d'adultes de 16 à 24 ans dans le quintile le plus bas influait sur le taux de permission du quintile. Le taux a monté de 81,2 % à 84,8 %, alors que celui du quintile le plus haut était pour ainsi dire inchangé. On a l'impression qu'une situation de faible revenu n'est pas en soi un facteur important qui joue – dans un sens ou dans l'autre – dans le choix de permettre la consultation des dossiers fiscaux, mais qu'elle peut l'être chez les gens dont le revenu est plus élevé.

C'est ce que confirme le tableau 5, qui présente les taux de permission par rapport au fait de vivre avec un faible revenu. Il compare le revenu familial après impôt au seuil de faible revenu (SFR) pour les catégories de taille des familles (SFR en base 1992). Les familles qui ne sont pas à faible revenu sont plus susceptibles de refuser une consultation que celles dont le revenu est inférieur à leur SFR (17 % contre 13 %).

Tableau 5 : Taux de permission selon la situation de faible revenu (après impôt) en proportion des personnes ayant complété une déclaration de revenus, 1997 (gens de 16 ans et plus)

%	Au-dessous du SFR	Au-dessus du SFR
Taux de permission	86,8	82,6
Permission accordée	82,8	80,4
Permission non accordée	12,6	16,9
Non-déclaration fiscale	4,7	2,8
Total	100,0	100,0

Taux de permission selon le degré d'instruction

Étant donné que le revenu et l'instruction sont corrélés positivement, on ne s'étonnera pas de constater que les gens plus instruits sont moins enclins à

permettre la consultation de leurs données fiscales. Le tableau 6 montre que les taux diminuent progressivement à mesure que s'élève le degré d'instruction. On peut y voir une différence marquée entre les gens n'ayant pas le diplôme d'études secondaires (87,4 %) et les diplômés d'universitaires (81,5 %).

Tableau 6 : Taux de permission selon le degré d'instruction le plus élevé en proportion des personnes ayant complété une déclaration de revenus, 1997 (gens de 16 ans et plus)

%	Moins que le diplôme d'études secondaires	Diplôme d'études secondaires	Grade du palier postsecondaire non universitaire	Grade universitaire
Taux de permission	87,4	84,7	84,1	81,5
Permission accordée	81,1	83,0	83,5	81,0
Permission non accordée	11,8	14,9	15,8	18,5
Non-déclaration fiscale	7,3	2,0	0,7	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Taux de permission selon l'activité

Les taux de permission étaient semblables chez les chômeurs et les personnes qui n'avaient pas travaillé durant l'année (85 % environ). Chez les personnes qui avaient travaillé toute l'année, le taux était un peu moindre (82,4 %). Là encore, on peut voir dans un tel résultat une plus grande hésitation à permettre la consultation des données fiscales chez les personnes ayant des revenus plus importants. Notons que les gens dont la situation a changé au cours de l'année ont été exclus.

Il est intéressant aussi de noter qu'environ 10 % des personnes qui n'ont pas travaillé n'ont pas produit de déclaration de revenus comparativement à seulement 2% des chômeurs et moins de 1 % des personnes occupées.

Tableau 7 : Taux de permission selon l'activité en proportion des personnes ayant complété une déclaration de revenus, 1997 (gens de 16 ans et plus)

%	Personnes occupées	Chômeurs	Inactifs
Taux de permission	82,4	85,2	85,0
Permission accordée	82,0	83,4	76,6
Permission non accordée	17,5	14,7	13,5
Non-déclaration fiscale	0,5	1,9	9,8
Total	100,0	100,0	100,0

Utilisation de données pondérées

Nous avons fait cette analyse à l'aide de données pondérées. L'utilisation de telles données par opposition à des données non pondérées ne devrait pas avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice. S'il y a des incohérences dues à l'utilisation de données pondérées, elles seront visibles au plan de la répartition provinciale et rurale-urbaine. Ceci est dû au fait que les taux d'échantillonnage varient grandement selon les deux répartitions. Les probabilités de sélection d'une personne sont supérieures en région rurale et dans de petites provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard comparativement à une grande province comme l'Ontario. En fait, les taux de permission ne semblent pas varier selon la taille des provinces (voir le tableau 2) ou selon la distinction entre région rurale-urbaine. Le taux de permission des régions rurales était de 83,1 % et celui des régions urbaines de 83,3 %.

Conclusion

Soucieux de réduire le fardeau de réponse et le coût de la collecte des données ainsi que d'accroître la qualité de l'information, l'EDTR est passée en 1995 du mode unique fondé sur l'interview à un mode mixte interview-données fiscales pour la collecte des données sur le revenu. Le nouveau mode de collecte utilise les données fiscales pour tous les répondants qui permettent la consultation de leur dossier et d'un questionnaire pour les autres.

En théorie, l'exploitation des données fiscales offre de nombreux avantages sur le plan de la qualité des données. Pour que le mode mixte donne de bons résultats, il faut que les taux de permission ne varient pas amplement selon les sous-populations, sinon les comparaisons entre groupes risquent d'être biaisées dans la mesure où ceux qui accordent leur permission sont différents de ceux qui ne l'accordent pas. Mais encore, ceci dépend de l'importance des différences systématiques que l'on pourrait observer pour une même personne entre les données administratives et les données d'enquête.

Les résultats de notre étude indiquent que les répondants sont plutôt d'accord avec l'utilisation de leurs données fiscales, puisque, en 1997, 82 % des intéressés ont donné leur permission. Bien que l'on puisse voir certaines différences selon l'âge, la province de résidence et le niveau de revenu, il reste que les taux de permission ne varient jamais de plus de sept points de pourcentage entre les groupes. À la lumière de cette constatation et du fait que l'utilisation des données administratives abaisse le coût de la collecte de données et allège le fardeau de réponse, nous arrivons à la conclusion qu'il est préférable de consulter les données fiscales, quand elles sont disponibles et d'utiliser des données d'enquête pour les répondants qui refusent que l'on consulte leurs dossiers fiscaux ainsi que pour ceux qui ne produisent pas de déclaration de revenus.

Bibliographie

Michaud, S. and Latouche, M. "Some data quality impacts when merging survey data on income with tax data", SLID Research Paper Series, Cat. No 96-12.

Greenberg, T. "Results of the income permission question from the August 1993 test". SLID Research Paper Series, Cat. No 94-03.

Poulin, S. "The use of income tax data for SLID". SLID Research Paper Series, Cat. No 93-01.